

LES RISQUES CHIMIQUES

Niveau 1 - Sensibilisation

Public concerné :

Salariés et agents manipulant des produits chimiques ou évoluant dans un environnement où ces produits sont présents.

Prérequis :

Aucun.

Durée :

7 heures (1 jour).

Nombre de stagiaire :

De 6 à 15 personnes.

Objectifs :

- Connaître le cadre réglementaire et la classification des produits,
- Informer et sensibiliser aux différents produits chimiques et aux précautions à prendre,
- Acquérir un comportement responsable en matière de sécurité et de respect des conditions d'utilisation des produits chimiques.

A l'issue de la formation :

Le stagiaire sera capable de :

- Déceler le risque que représente un produit,
- Adopter les bons gestes pour se protéger,
- Optimiser l'emploi de ces produits.

Contenu :

- Le cadre réglementaire (REACH, CLP, pictogrammes etc.),
- L'identification des produits chimiques (étiquette, FDS, etc.),
- Les principes généraux de la prévention du risque chimique (EPI, méthodologie, etc.),
- La conduite à tenir durant leur utilisation (dosage, stockage, cercle de SINNER, etc.).

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, vidéo, partage d'expérience, démonstration par le formateur, mise en situation pratique de cas, évaluation des connaissances et attestation de fin de formation.

Documentation :

Chaque stagiaire reçoit 1 documentation aide-mémoire.

Réglementation :

Article R. 4412-38 du Code du Travail : « L'employeur veille à ce que les travailleurs ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, les délégués du personnel :

1- Reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, telles que notamment leurs noms, les risques pour la santé et la sécurité qu'ils comportent et, le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques qui leur sont applicables ;

2- Aient accès aux fiches de données de sécurité fournies par le fournisseur des agents chimiques

3- Reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail. Sont notamment portées à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. »

NOS FORMATIONS



Sécurité
alimentaire



Risques
chimiques



Hygiène et propreté
des locaux



Prévention et sécurité
au travail



Utilisation du matériel
de nettoyage